

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DDCT- DASCO -DASES - DAE 25 Approbation du Projet Réseau EIF-FEL (« Fonds Asile Migration Intégration » (FAMI) - programmation 2014-2020), conventions pluriannuelles de partenariat, subvention (179 417 euros / 2019) attribuée à 3 associations.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le règlement (UE) n°514/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant dispositions générales applicables au Fonds «Asile, migration et intégration» et à l'instrument de soutien financier à la coopération policière, à la prévention et à la répression de la criminalité, ainsi qu'à la gestion des crises ;

Vu le règlement (UE) n°516/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant création du Fonds «Asile, migration et intégration», modifiant la décision 2008/381/CE du Conseil et abrogeant les décisions no 573/2007/CE et no 575/2007/CE du Parlement européen et du Conseil et la décision 2007/435/CE du Conseil ;

Vu le décret n° 2015-44 du Ministère de l'Intérieur du 21 janvier 2015 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le Fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI) et le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) pour la période 2014-2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu l'appel à projets du Fonds « Asile Migration Intégration » 2014-2020 de la Direction Générale des Étrangers en France ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets du Fonds « Asile Migration Intégration (FAMI) » ;

Vu l'accord du Service du Pilotage et des Systèmes d'Information de la DAAEN réuni en date du 14 février 2019

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 19 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSSEL, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec le Service du Pilotage et des Systèmes d'Information de la Direction Générale des Étrangers en France, autorité de gestion du FAMI pour le projet Réseau EIF-FEL (2019-2020).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 45 618 € en 2019 (2019_00988) est attribuée au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL) (13585) partenaire de la Ville de Paris dans le projet *Réseau EIF-FEL*. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat entre la Ville de Paris et le CEFIL.

La dépense mentionnée, s'élevant à 45 618 €, est imputée pour un montant de 20 000 € au chapitre 65, nature 65748, destination 6500003 Subvention accès à l'emploi du budget de fonctionnement de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, exercice 2019 sous réserve de décision de financement d'une part, et pour un montant de 25 618 € sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires au chapitre 935, nature 65748, destination 5200001 Intégration - Politique de la ville du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 sous réserve de décision de financement.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 52 733 € en 2019 (2019_02201), est attribuée au Centre Alpha Choisy (9865), partenaire de la Ville de Paris dans le projet *Réseau EIF-FEL*. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association Centre Alpha Choisy.

La dépense mentionnée, s'élevant à 52 733 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires au chapitre 935, nature 65748, destination 5200001 Intégration - Politique de la ville du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 sous réserve de décision de financement.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 81 066 € en 2019 (2019_01349), est attribuée à l'association Paroles Voyageuses (11 105) partenaire de la Ville de Paris dans le projet *Réseau EIF-FEL*. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association Paroles Voyageuses.

La dépense mentionnée, s'élevant à 81 066 €, est imputée pour un montant de 71 066 € sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires au chapitre 935, nature 65748, destination 5200001 Intégration - Politique de la ville du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 sous réserve de décision de financement et pour un montant de 10 000 € sur les crédits de la DASES, Chapitre fonctionnel 934, nature 65748, rubrique 424, destination 4240008.

Article 5 : Les recettes sont inscrites aux budgets 2019 et suivants de la Ville de Paris au chapitre 74, Compte 74718, Fonds 02400010, rubrique P0242.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO